



## Conseil Municipal

### Séance Ordinaire du Lundi 27 novembre 2023

*L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept novembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy GENET.*

Présents : Guy GENET - Gérard BAKINN - Jacques DECHENEAUX - Yasmine GONAY - Sarine VELLA  
- Daniel SUAREZ - Colette ROULLET - François FASCIAUX - Didier JUAREZ - Céline DI DOMENICO  
- Cécilia BOURGIN - Karine REGOBIS – Sébastien GRIVEL – Gaëlle FAOU – Philippe LOMBARD –  
Karine MAURINAUX - Christian GIRAUD - Serge SANTARELLI - Séverine GALBRUN - Claude  
CHALVIN – Guillaume CARASSIO - Céline GRANGE

Procurations : Anne-Sophie DESOBLIN RUELLE à Gérard BAKINN  
Jean-Marc GRAND à Jacques DECHENEAUX  
Fabien MYLY à Yasmine GONAY  
Nathalie CHEVALIER à Sarine VELLA  
Michelle NOWAKOWSKI à Daniel SUAREZ  
Sylvain GARREAU à Colette ROULLET  
Florence SCHAMBEL à Karine MAURINAUX

Secrétaire de séance : Cécilia BOURGIN

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 novembre 2023

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice :	29
Présents :	22
Procurations :	07
Votants :	29

Le Quorum est atteint

---

#### Délibération n°2023/08

#### Versement d'une subvention complémentaire au CCAS de Vif

Envoyé en Préfecture le

Publié le

*Le présent acte est publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité et le rend exécutoire. Il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*

## CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2023

Délibération N°2023/08

**Objet : Versement d'une subvention complémentaire au CCAS de Vif**

Après la hausse de 3,5 % du point d'indice en juillet 2022, l'année 2023 a vu la mise en œuvre de nouvelles mesures : hausse du SMIC au 1er mai 2023, hausse de 1,5% du point d'indice et ajout de points sur les 1ers échelons de C et B au 1er juillet 2023. Au 1er janvier 2024, ce sont 5 points d'indices qui seront ajoutés à la rémunération de tous les agent-es de la collectivité. Il est important de noter que ces hausses sont mises en œuvre par la collectivité sans aide financière supplémentaire de la part des autorités de tutelle.

Par ailleurs, le travail sur la revalorisation du régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) a abouti en septembre dernier générant une augmentation de l'ordre de 26 000 € en année pleine pour l'EHPAD.

Lors du vote de la décision modificative n°1, la Ville de Vif avait accordé une subvention complémentaire de 150 000 € au CCAS. Un dernier ajustement de 62 400 € est nécessaire en 2023 pour les motifs suivants :

- 1 400 € au titre du repas des Têtes Blanches organisé dans les locaux de l'EHPAD
- 30 000 € au titre du rétablissement rétroactif à plein traitement d'une agente placée en congés longue maladie
- 31 000 € afin de faire face à l'augmentation du loyer et des charges versés à ACTIS

**Vu** la délibération du 9 juin 2023, relative au vote de la décision modificative N°1 de l'exercice 2023,

**Vu** la délibération du 25 septembre 2023, relative au vote de la décision modificative N°2 de l'exercice 2023,

**Vu** la délibération du 27 novembre 2023 relative au vote de la décision modificative N°3 de l'exercice 2023,

**Vu** l'avis de la Commission « Budget, Finances, Personnel, Affaires générales et Police Municipale » en date du 13 novembre 2023 ;

**Considérant** la nécessité de soutenir financièrement l'EHPAD Clos Besson ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré, **décide** :

- **D'APPROUVER** le versement d'une subvention complémentaire 62 400 € au CCAS dès le mois de décembre 2023 ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence, son suppléant, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération ;

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance :

Le Maire

**Cécilia BOURGIN**

**Guy GENET**

**RESULTAT DU VOTE :**

Unanimité